



Séance du Conseil municipal du 16 octobre 2023
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Leresche, S. Moget, A. Roudit, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé :	N. Pontinelli
Procès-verbal :	F. Arfaras

La présidente Léonie Cocquio ouvre la séance et accueille M. Axel Roudit, nouveau conseiller municipal.

1. Prestation de serment de M. Axel Roudit, nouveau conseiller municipal

La présidente invite l'assemblée à se lever. Elle lit la formule de serment : « Je jure, ou je promets, solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. ». M. Roudit répond: « Je le promets. ».

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 est approuvé par 10 oui et 2 abstentions.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communication.

4. Communications et propositions du maire et des adjointes

Processus gravière

Mme Zäch informe que la commune a pris connaissance d'un arrêté du Conseil d'État qui remet en route le processus gravière. Mme Zäch a déjà pris contact avec Me Deberti avec qui la commune a déjà travaillé à ce sujet. Une séance de la commission agriculture a été fixée au 24 octobre prochain afin d'en discuter. Le conseil municipal sera tenu au courant de la suite des événements.

M. Y. Cogne informe que le Conseil d'État a publié le 4 octobre deux arrêtés :

- Un premier arrêté qui approuve le plan d'extraction. La commune avait fait recours jusqu'au Tribunal fédéral qui avait répondu que la décision était cassée car il manquait une analyse liée aux terres d'assolement. Le Conseil d'État a fait faire l'analyse manquante relative aux terres d'assolement qui dit que tout va bien et que, dans ce contexte, l'arrêté du 4 octobre valide le projet de gravière et va de l'avant.
- Parallèlement, un deuxième arrêté déclare l'opposition de Cartigny recevable tout en la rejetant. Il ressort des discussions qui ont eu lieu avec Me Deberti que la première étape pour la commune consisterait à déposer un recours contre l'arrêté susmentionné qui valide l'opposition dans la mesure où Cartigny a fait opposition sur l'ancien projet, et non sur le nouveau (l'opposition de l'époque est donc caduque car il ne s'agit plus du même projet), et de refaire opposition sur la nouvelle décision. Le délai pour déposer le ou les recours est fixé au 5 ou 6 novembre 2023.

5. Nomination des responsables du local de vote pour 2024

La présidente indique que les quatre responsables déjà en place ont été contactés. Ils sont tous d'accord de reconduire leur mandat en 2024. Il s'agit de :

M. Pierre Jaunin - Président

M. Nicolas Pontinelli - Suppléant du Président

M. Jean-Marc Schornoz - Vice-Président

Mme Marina Valente - Suppléante du Vice-Président

La présidente propose d'approuver ces élections.

Leur élection est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

6. Rapports de commissions

Rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers

M. Y. Cogne demande ce que signifie le terme « Refresh BLS-AED ». M. Davet répond qu'il s'agit du cours à effectuer afin d'obtenir le certificat de premier secours. Mme Bolle de Paoli ajoute que ces cours ont également été mis au budget pour les cinq villageois répondants, à noter qu'il faut faire une formation continue tous les deux ans. Mme Bolle de Paoli précise qu'il s'agit du premier budget à la suite de la fusion du groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny qui a été fait au mieux. Le budget sera certainement à revoir après une année de vécu au sein du groupement.

M. George demande s'il y a de grandes différences d'indemnités pour les pompiers entre les communes de Cartigny et d'Aire-la-Ville. M. Davet indique que le groupement intercommunal a l'obligation de verser les indemnités à chaque pompier, et plus dans une caisse commune, comme cela se faisait avant pour la commune de Cartigny.

Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires

Repas des aînés du 18 novembre 2023

Mme Bolle de Paoli indique qu'une liste circulera afin de savoir qui participera au repas des aînés du 18 novembre 2023. Les conseillers municipaux n'auront rien à préparer, le traiteur s'occupera de l'entier du repas.

Budget du Midi à Cartigny (MAC)

Mme Bolle de Paoli informe l'existence de la loi sur l'accueil de la journée continue. Le règlement d'application stipule que les communes qui ne font pas partie du GIAP, groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, doivent se mettre aux normes d'ici fin novembre 2023. Le MAC va devoir obtenir une agrégation afin de pouvoir poursuivre indépendamment du GIAP. Mme Bolle de Paoli a rendez-vous le 1^{er} novembre avec l'inspectrice du SASSAJ, service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour, qui délivrera ladite attestation. Le seul bémol est que les animatrices doivent être formées. Elles l'étaient toutes jusqu'à la fin du mois de juin puisque le GIAP avait été d'accord de former les animatrices du MAC via la HETS, Haute école de santé sociale. Or, fin juin 2023, trois animatrices formées ont démissionné et ont été remplacées par des personnes tout à fait compétentes mais qui n'ont pas encore reçu la formation. Après plusieurs discussions entre Mme Bolle de Paoli et le GIAP, il n'y a pas de place pour former les animatrices avant plusieurs années.

Un travail est en cours avec le comité du MAC afin de voir quelles sont les compétences requises pour former ces animatrices. Il va falloir négocier avec le DIP, Département de l'instruction publique et voir si la commune pourrait bénéficier des délais. L'obtention de l'agrégation semble impossible si les animatrices ne sont pas formées.

Mme Dubouloz s'étonne que le GIAP n'ait pas de place pour former des animateurs pendant plusieurs années. Mme Bolle de Paoli répond que le problème du GIAP est qu'il a tellement d'enfants qu'il a dû engager énormément d'animateurs qui doivent être formés et les places sont toutes prises.

M. Vouillamoz demande ce qu'il se passe si la commune n'obtient pas l'agrégation. Dans ce cas, le MAC fermerait et la commune devrait faire appel au GIAP. Il faut voir ce qu'il est possible de négocier le 1^{er} novembre prochain avec le SASSJ.

M. George demande pourquoi passer par le GIAP pour la formation et ne pas s'adresser directement à la HETS. Mme Bolle de Paoli répond qu'elle ne sait pas comment le GIAP et la HETS, qui forme les animateurs, sont organisés. La HETS ne va pas mobiliser deux samedis pour former trois personnes.

Mme Bolle de Paoli va prendre contact avec les communes de Chêne-Bougeries et Cologny, qui se sont désistées du GIAP pour adopter leur propre structure parascolaire, afin de discuter avec elles des solutions envisageables.

M. George propose d'engager temporairement des personnes avec le statut de stagiaire. Mme Bolle de Paoli répond que cela fait partie des points à discuter avec le SASSJ. Dans le comité, une personne travaille dans les ressources humaines, le comité est en train de refaire les contrats.

Mme Bolle de Paoli remercie les membres du comité pour le travail admirable qu'ils fournissent et leur excellente collaboration avec la commune.

Il faut noter que si la commune devait faire appel au GIAP, le coût ne serait pas le même ; à savoir entre F 160'000 et 170'000 contre F 60'000 avec le MAC grâce au comité bénévole.

Mme Walthert ajoute que la HETS a un mandat spécial avec le GIAP, s'agissant d'une structure cantonale, elle a très peu de place pour les privés.

M. Bavarel souligne que l'organe qui requiert la formation des animateurs doit être capable de proposer lesdites formations. Mme Bolle de Paoli souligne que la commune s'est engagée à payer cette formation.

7. Propositions et questions

Utilisation nocturne de la cour de l'école de Cartigny

M. A. Cogne fait remarquer que le préau de l'école est de plus en plus utilisée la nuit, parfois par des scooters, notamment la nuit de mercredi à jeudi de la semaine dernière, ce qui est interdit. Mme Zäch confirme que la commune a eu quelques soucis de déprédations et qu'elle a porté plainte. Dans ce genre de cas, il ne faut pas hésiter à appeler la police sur le moment. Mme Bolle de Paoli relève que les gens hésitent à appeler la police. C'est un tort, il suffit qu'une patrouille soit proche de Cartigny pour être très rapidement sur place, ou alors mettre en place une surveillance pour le lendemain.

Délibération concernant les amortissements exceptionnels

M. Y. Cogne rappelle que la commune a la possibilité de voter une délibération avant la fin de l'année 2023, afin de pouvoir passer des amortissements exceptionnels. Il souligne qu'il est important de préparer cette délibération avant le 31 décembre 2023. Le SAFCO dispose d'un modèle de délibération y relatif.

Panier de basket du préau de l'école

M. Bavarel demande si un réaménagement du préau de l'école est envisagé. Mme Walthert répond que c'est prévu. Mme Bolle de Paoli souligne que l'urgence est le préau couvert provisoire.

M. Bavarel demande alors de remettre en ordre le panier de basket du préau. Mme Zach rappelle qu'il ne faut surtout pas hésiter de contacter le secrétariat ou le service technique directement afin qu'ils puissent intervenir rapidement.

Mme Bolle de Paoli fait remarquer qu'elle a eu une séance avec les enseignantes de l'école de Cartigny à la rentrée, notamment concernant leur besoin en matériel. Il n'a pas été question du panier de basket du préau lors de cette séance.

La séance est levée à 21h07.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....

Conseil municipal de Cartigny
Commission sécurité, ORPC, pompiers

Cartigny, le 4 octobre 2023

Rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers

Présents : Delphine Bolle de Paoli, Sylvana Moget, Guy Vouillamoz, François Davet
Excusée : Stéphanie Gisler

La commission s'est réunie le mardi 12 septembre 2023. Le Commandant, Gregory Baeriswyl, est venu nous présenter le budget 2024 du Groupement Intercommunal Sapeurs-Pompiers Aire-la-Ville et Cartigny (Compagnie des Sapeurs-Pompiers Volontaire 202).

Outre le fait que le budget comprend les coûts de fonctionnement des deux compagnies réunies, Aire-la-Ville et Cartigny, les grandes différences à relever sont :

1. Le montant plus important des indemnités sapeurs-pompiers (n° compte 1506.00.30100.0X) du fait de l'alignement des indemnités pour Cartigny aux conditions d'Aire-la-Ville.
2. Refresh BLS-AED (tous les 2 ans 4'200.-)
3. Fête inaugurale du groupement (budget 7'500.-)
4. Remplacement des insignes de grade 202, création d'un nouveau badge, marquage des véhicules (budget 9'725.-)
5. Achat d'une tête de contrôle pour les appareils de protection respiratoire (6'016.-)
6. Equipement du Mitsubishi L200 (véhicule Ittigen) (2'000.-)
7. Achat d'un véhicule de piquet (19'000.-)
8. Divers aménagement des locaux d'Aire-la-Ville et Cartigny (10'000.-)

Ce budget de F 193'217 sera réparti entre les communes d'Aire-la-Ville et Cartigny selon la clé de répartition habituelle (nombre d'habitants). Pour Cartigny cela représente F 86'809.80.

Nous tenons à remercier une fois de plus notre Capitaine Gregory Baeriswyl pour son travail et son implication dans la mise en place de ce Groupement.

Pour la commission
François Davet

Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du mardi 3 octobre 2023

Présentes : Mmes Delphine Bolle de Paoli, Sylvana Moget, Isabelle Dubouloz

Excusés : MM Philippe Bavarel, François George, Arnaud Cogne

MAC

Nous avons reçu François Baudet et Tom Rogers du comité du MAC. Ils nous ont fait une présentation de la réorganisation du MAC ainsi que la présentation du budget pour 2024 et leur demande de subvention communale.

Réorganisation du MAC : au niveau de son équipe

- Départ de deux animatrices présentes depuis de nombreuses années
- Engagement de Sophie Raptis, qui était présidente jusqu'à présent, en tant qu'animatrice et coordinatrice, responsable pédagogique à 60%.
- Engagement de personnel supplémentaire puisque le nombre d'enfants fréquentant le MAC a augmenté ; 66 enfants actuellement.

Réorganisation des locaux :

Aménagement du nouveau local derrière la Causette, en plus de celui de l'ancienne école.

Budget 2024 :

L'augmentation prévue au budget est uniquement liée à l'engagement du personnel supplémentaire.

Budget 23-24 : 194'000.- / En comparaison du budget 22-23 : 150'000.-

La subvention communale demandée pour 23-24 s'élève à Frs 60'000.-

Le comité propose que l'augmentation du budget soit également un peu supportée par les familles et pour ce faire, il propose une légère augmentation de l'abonnement pour ces dernières. Les parents vont donc aussi participer à l'effort financier. Une assemblée générale extraordinaire va prochainement avoir lieu afin de valider ces changements.

Remarque : le modèle MAC est à comparer avec le système GIAP. Pour obtenir le GIAP à Cartigny, les coûts s'élèveraient entre 160'000 et 170'000.-.

Formation :

3 animateurs doivent suivre une formation au GIAP cette année. Nous mettons cette somme au budget 24 puisqu'elle n'est pas comprise dans la demande du budget du MAC.

Repas des aînés :

La date retenue est le 18 novembre. Le repas sera préparé par le service traiteur de la Pintade qui glousse. Et la consigne donnée est « **Venez avec votre numéro fétiche accroché à vous** ».

Subventions :

Dans le cadre du Coup de cœur, nous recevrons prochainement en séance de commission sociale, l'AVIVO (association de défense et de détente de tous les retraités et futurs retraités) et nous avons décidé d'un petit don unique pour l'association « Les Klamydia's » association qui nous a sollicités à travers l'une de nos conseillères municipales. Pour la commission Isabelle Dubouloz